

Legislative  
Assembly  
of Ontario



Assemblée  
législative  
de l'Ontario

# **BUREAU DU COMMISSAIRE À L'INTÉGRITÉ ONTARIO**

---

## **Rapport sur l'examen des demandes de remboursement présentées entre le 1<sup>er</sup> avril 2025 et le 31 mars 2026**

Effectué en vertu de la

*Loi de 2002 sur l'examen des dépenses des ministres et des chefs d'un  
parti de l'opposition et l'obligation de rendre compte*

**TORONTO, ONTARIO**

**Le 2 juin, 2026**

**RAPPORT DE  
Cathryn Motherwell  
COMMISSAIRE À L'INTÉGRITÉ**

**Sur L'examen des demandes de remboursement**

présentées entre le

**1<sup>er</sup> Avril 2025 et le 31 Mars 2026,**

effectué en vertu de la

*Loi de 2002 Sur L'examen des dépenses des Ministres et des Chefs d'un parti de  
L'opposition et l'obligation de rendre compte*

---

La *Loi de 2002 sur l'examen des dépenses des ministres et des chefs d'un parti de l'opposition et l'obligation de rendre compte* (la «*Loi*») confie à la commissaire à l'intégrité le soin d'examiner et d'approuver les demandes de remboursement présentées par les personnes auxquelles la *Loi* s'applique et aussi, s'il y a lieu, d'ordonner à l'auteur d'une telle demande honorée par erreur la restitution de l'argent qui lui a été versé ou encore de recommander la prise d'autres mesures correctives. La *Loi* vise uniquement les dépenses effectuées pour couvrir des frais de déplacement, d'hôtel, de repas ou de représentation.

La *Loi* prévoit le dépôt obligatoire auprès de la commissaire à l'intégrité, au plus tard à la fin avril de chaque année, de toutes les demandes de remboursement des ministres, des adjointes et adjoints parlementaires, des chefs d'un parti de l'opposition et des personnes qui travaillent dans leurs bureaux respectifs, de même que la production et la présentation au président de l'Assemblée législative par la commissaire à l'intégrité, une fois par année, d'un rapport relatif à ces demandes.

J'ai examiné les demandes de remboursement présentées à ce bureau pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026 et je suis heureuse de pouvoir rapporter que toutes les personnes que j'ai enjointes de restituer certaines sommes se sont exécutées et que j'ai en fin de compte approuvé toutes les demandes de remboursement.

Je remercie de leur coopération l'ensemble des personnes avec lesquelles mon bureau a communiqué aux fins de cet examen pour obtenir un complément d'information au sujet de leurs demandes de remboursement.

FAIT à Toronto, ce 2 juin, 2026.

A handwritten signature in black ink that reads "Cmotherwell". The signature is written in a cursive, flowing style.

Cathryn Motherwell  
Commissaire à l'intégrité